



Dossier de presse

8 Mars 2019

Journée internationale des droits des Femmes



Contact Presse

Marie-Dominique FORNESI - Service Communication

✉ 20401 BASTIA CEDEX 9 ☎ 04.95.34.51.63 / 06.80.38.45.01

marie-dominique.fornesi@haute-corse.gouv.fr

site internet départemental : www.haute-corse.gouv.fr



Twitter



Facebook



LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES EN HAUTE-CORSE

Rencontres avec des dirigeantes d'entreprises

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, Gérard Gavory, Préfet de la Haute-Corse rencontrera, d'une part, des femmes dirigeantes d'entreprises et, d'autre part, des femmes dont la vocation est de nous protéger au quotidien.

En effet, il rendra visite à Mmes Armelle Sialelli, co-fondatrice et Directrice générale de la Brasserie Pietra à Furiani et Aurélie Orsini, co-fondatrice de la Start-Up Conserverie Moderne « Anatra » à Furiani.

Dans la sphère professionnelle, le nombre de femmes créatrices d'entreprises a progressé de plus de 50 % au cours des dernières années.

Selon une étude récente de l'INSEE, fin 2015, 6900 femmes sont chefs d'entreprise ou exercent une profession libérale en Corse.

Elles demeurent minoritaires dans l'emploi non salarié avec 36,6 % des effectifs.

Toutefois, ce taux place **la Corse parmi les 5 régions les plus féminisées** de France Métropolitaine.

Déjeuner thématique « Femmes et métiers de la sécurité »

Entre ces deux visites, il recevra dans les salons de la préfecture des femmes qui ont choisi d'exercer dans les métiers liés à la sécurité.

Ce sera ainsi l'occasion de souligner l'engagement des femmes dans des missions régaliennes et au service des populations et de promouvoir l'enjeu d'une plus grande mixité dans des domaines encore peu féminisés.

Assurer la sécurité des citoyens, des biens et des institutions, lutter contre la délinquance, enquêter, renseigner, alerter et porter secours, maintenir l'ordre, prévenir les risques de toute nature, concernant les personnes, les biens et l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes... l'éventail des emplois et spécialités dans les champs de la sécurité (publique, civile, privée) occupés par les femmes est riche et divers.

L'origine du 8 Mars

Créée en **1910** par l'allemande Clara Zetkin, cette journée visait principalement à l'origine à lutter en faveur du droit de vote des femmes et de l'amélioration de leurs conditions de travail.

Reconnue en **1977** par les Nations unies et officielle en France depuis **1982**, la journée du 8 mars est la journée internationale des droits des femmes

Depuis, cette journée est l'occasion de dresser le bilan des progrès accomplis, de constater les difficultés qui sont encore à surmonter, de réfléchir aux mesures à prendre afin d'améliorer l'égalité entre les femmes et des hommes mais également de souligner les actions menées par les délégations départementales des droits aux femmes et à l'égalité et le réseau de leurs partenaires.

La grande cause du Quinquennat

Parce que l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est encore loin d'être atteinte, le président de la République en a fait la « **Grande cause nationale** » de son quinquennat. Cette politique publique est dotée d'un budget de 530 millions d'euros.

Plus de 100 mesures concrètes ont déjà été prises par le Gouvernement dans tous les domaines : la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, l'égalité dans l'éducation, au travail et dans la vie familiale.

Vers l'égalité professionnelle

Le Gouvernement agit pour créer les conditions d'accès et de réussite des femmes, au même titre que les hommes dans leur vie professionnelle. La mixité des filières est favorisée.

Le Ministère de l'Intérieur s'est vu attribuer en 2018 le **label « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » délivré par l'AFNOR** qui a récompensé l'exemplarité du Ministère de l'Intérieur dans ses pratiques au quotidien et dans les actions concrètes mises en œuvre à l'égard de ses 276 000 agents dont 80 000 femmes, pour favoriser l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

Les ministères les plus féminisés sont l'Éducation nationale l'Enseignement Supérieur et la recherche ainsi que les ministères sociaux (respectivement 67 % et 71 %).

Les filières les plus féminisées dans la fonction publique territoriale sont les filières sociale et médico-sociale (plus de 9 femmes pour 10 agents), administrative (82 %), médico-technique (77 %) et animation (72 %). Les filières les moins féminisées étant les filières Incendie et secours (5 %), Sécurité -Police municipale (22 %).¹

Au sein de la **police nationale**, tous services confondus, entre 2004 et 2014, le nombre de femmes est passé de 30 330 à 39 071. Au 31 décembre 2014, elles représentent 27,3 % des effectifs ; 24,7 % des commissaires sont des femmes, 24, 2 % des officiers de police, et 8,4 % des CRS (aucune femme CRS en 2009).

¹ DGAFP Chiffres-clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique – éd. 2017

La gendarmerie nationale compte environ 18% de femmes. Fin 2014, elles représentaient 17,8 % de l'ensemble des effectifs civils et militaires et, plus précisément, 52,5 % des personnels civils et 16,6 % des personnels militaires.

L'armée française compte au total 15% de femmes dans ses rangs, au quatrième rang mondial en termes de féminisation derrière les armées israélienne, hongroise et américaine, selon le ministère des Armées. La Marine française compte 14,7% de femmes, dont 9% à la mer.

Concernant **la sécurité civile**, au 31 décembre 2017 ², on dénombrait 248 000 sapeurs-pompier en France, dont 40 500 sapeurs-pompier professionnels (16%), 195 000 sapeurs-pompier volontaires (79%), 12 500 militaires (5%). Les femmes représentent 16% des sapeurs-pompier civils.

Le secteur de **la sécurité privée** se développe nettement du fait de la demande croissante des entreprises, des administrations et des ménages pour protéger les biens et les personnes. La place des femmes, qui est de 11,5% , est en voie de progression.

² Source Ministère de l'Intérieur